

C'est nous !

Senouillac

La lettre d'information des Senouillacois



Trimestrielle
Septembre 2022



L'EDITO

RÉSILIENCE ET NON RÉSIGNATION

Nos 85 petits Senouillacois viennent de reprendre le chemin de notre école dans laquelle une série de travaux est sur le point d'être programmée au budget 2023 de l'agglomération, travaux devenus impérieux pour le confort de nos enfants notamment en raison du réchauffement climatique (nous vous en reparlerons rapidement).

Pendant ce temps, si tous nos médias nous rabâchent chaque jour les difficultés ou pénuries de toutes sortes qui nous attendent demain, le constat est qu'il a fallu que ces difficultés touchent directement notre portefeuille pour que l'on s'y sente concernés à tous niveaux et que l'on commence enfin à corriger nos comportements. Cela vaut déjà pour les énergies, si "chères" (dans tous les sens du terme !) à nos déplacements et notre confort l'hiver et/ou l'été, mais aussi pour l'eau, et son cycle, essentiel à la vie.

Si cette eau que l'on a pris l'habitude de voir couler si facilement au robinet, ou cette électricité venaient à manquer une, deux ou trois heures, survivrions-nous ? Soyons sérieux enfin ! coupons l'herbe sous le pied des alarmistes créateurs d'inflation et commençons par réduire nos besoins et nos consommations, en particulier en priorisant la gestion de la ressource en eau, réapprenons à la stocker, et principalement dans le sol dont c'est le rôle. Économisons les énergies (fossiles ou pas) adoptons les mobilités douces (voir article page 2), isolons nos logements.

Halte au fatalisme, notre impact sur la planète et sur notre propre survie ne fait plus aucun doute, mais se résigner : non ! Il y a tant de choses à faire pour corriger nos erreurs. L'heure est à l'action et à la sobriété.

Bernard FERRET

Les bons gestes !



6 Petits accessoires, grandes économies !

Equiper les robinets de "mousseurs" et installer un pommeau de douche "économiseur" permet de réduire de 50 à 75% sa consommation d'eau, sans perdre en confort. Amortissement garanti en 2 ou 3 mois seulement !

7 Faire le ménage dans sa boîte mail

Désabonnez-vous des newsletters que vous ne lisez pas, supprimer les spams, vider la corbeille. Pour les conserver dans la messagerie, les hébergeurs doivent faire tourner des serveurs. Il est vraiment dommage de consommer de l'énergie pour garder en mémoire des documents mis à la poubelle !

Inscrivez-vous
à la E-lettre

Flachez
ou contactez-nous
accueilmairie@senouillac.fr



GÉRER POUR DEMAIN

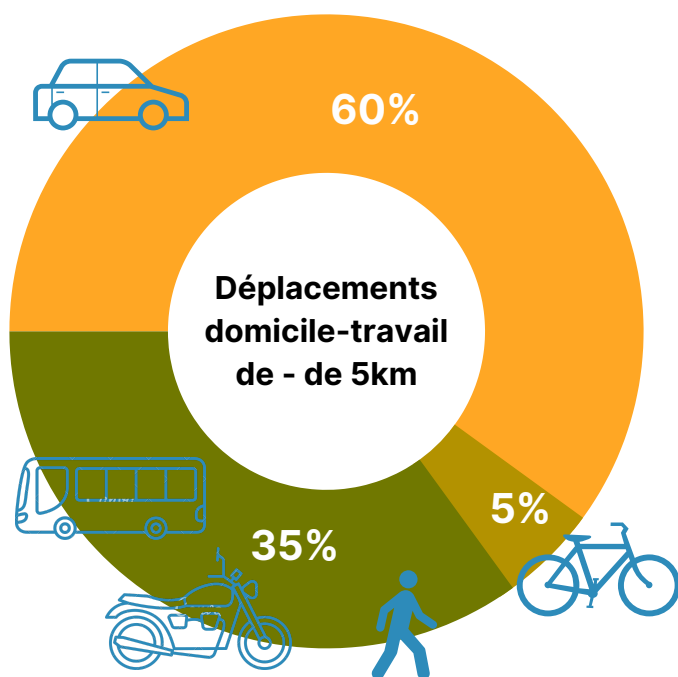
DES LEDS POUR LA COMMUNE ET NOS ENFANTS

Des leds viendront bientôt remplacer les ampoules encore présentes dans le vieux bourg. Sur la partie haute de la route de la Linardié comme autour de la place du Pressoir, candélabres et autres luminaires vont être mis à jour en partenariat avec le SDET. Une rénovation qui se fait dans la lignée du travail effectué pour la traversée du village. L'éclairage sera désormais uniforme d'autant que le carrefour de l'école et le début de la rue des pavillons entrent dans cette rénovation.

Ces investissements, partiellement subventionnés, permettent de **réduire de 75% la consommation d'électricité et bientôt 90 à 95%** au travers de nouveaux systèmes de réglages développés par le SDET (intensité de la lumière, détection automatique, etc.). Au terme du mandat en cours, l'ensemble des éclairages publics de la commune devrait migrer vers ces nouveaux équipements écologiques et économiques.

Autre "idée lumineuse" : la mise en place d'un **éclairage spécifique pour nos abribus**. Nous en avons quatre et ils accueillent bon nombre d'enfants pendant la période scolaire. Leur sécurité sera donc accentuée, notamment l'hiver, avec ces luminaires qui s'activeront dès qu'une personne attendra devant l'abribus.

MOBILITÉ... EN VÉLO ?



- En 2018, 3% des déplacements se font exclusivement à vélo (CGDD, 2019).
- L'usage du vélo progresse rapidement : +28% de trajets vélos en 2021 par rapport à 2019 (Vélo et territoires, 2022).
- **Le potentiel de développement du vélo est considérable : 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et seulement 5% à vélo** (INSEE, 2021).
- Le vélo à assistance électrique accroît la portée du vélo au-delà de 5km. Ses ventes ont augmenté de 29% entre 2020 et 2019 (USC, 2021).
- Sur notre territoire de l'Est de Gaillac, nous effectuons en moyenne 4,8 déplacements par jour (rapport CEREMA, 2019).
- Le "Fonds Mobilités Actives" de l'État de 500 M€ a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables au sein des collectivités.
- Le **"Plan vélo Communautaire" de l'Agglomération Gaillac-Graulhet prévoit 85km d'itinéraire intercommunal sécurisé dont 3,9 à Senouillac** (COPIL CACG, 2021).

600€ *le chiffre du mois*

.... d'aides pour l'achat d'un vélo électrique !

Depuis le 15 août 2022, le « bonus vélo » de l'état est renforcé, et n'est plus soumis à l'obtention d'une aide équivalente des collectivités territoriales. Jusqu'à maintenant l'aide de l'État pour l'achat d'un VAE (Vélo à Assistance Electrique) venait en complément d'un soutien équivalent d'une collectivité territoriale engagée dans la même action en faveur de ce moyen de transport.

Jusqu'au 31 décembre 2022, cette aide pourra vous être accordée directement, indépendamment des initiatives de la région, en fonction de vos ressources qui sont évaluées en prenant en compte votre revenu fiscal de référence par part.

Concrètement, si celui-ci est inférieur à 25 710 €, vous êtes éligibles à une aide de la région Occitanie ("Chèque Mobilité") de 200€ à laquelle s'ajoutera l'aide de l'État "Bonus Vélo" de 400 € si le revenu fiscal de référence par part est inférieur à 6 300€ ou 300€ s'il ne dépasse pas 13 489€.

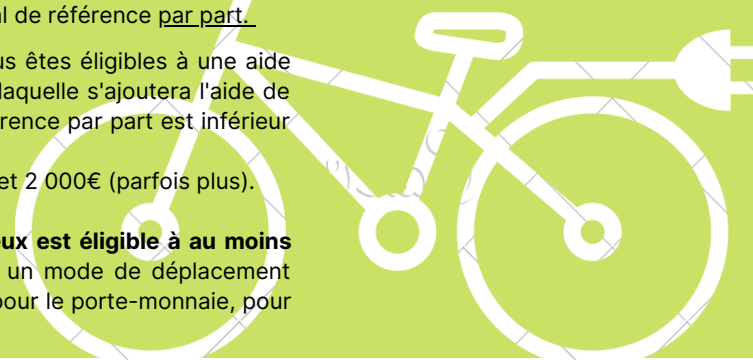
Notez qu'un VAE neuf coûte sur le marché entre 800€ et 2 000€ (parfois plus).

Selon les statistiques, **près d'un Sénouillacois sur deux est éligible à au moins 500€ d'aides cumulées** ! C'est le moment d'adopter un mode de déplacement "doux" pour nos petits trajets du quotidien. C'est bon pour le porte-monnaie, pour la planète et pour la santé !

+ D'INFOS :

www.service-public.fr

www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-velo-a-assistance-electrique



RÉNOVATION DE ... ET DE NOS LAVOIRS

Votre mairie poursuit son programme de réfection des routes de la commune. Cette année encore plus de 100.000 € ont été provisionnés et sont investis pour améliorer la sécurité de notre voirie et la qualité de son revêtement. Après le Nord et l'Ouest de la commune l'an passé, **ces travaux annuels concernent cette fois le Sud-Est du village où les routes de Gâches et de Vieulac, fortement abîmées, méritaient toute notre attention.**

Ainsi la voirie communale 2 (VC2) entre le pont d'entrée dans la commune et la route de Galdou sera reprofilée et enduite d'un nouveau bitouche. La VC39 depuis la limite avec Rivières jusqu'au passage à niveau sera traitée de la même façon et dans son prolongement la VC38 sera reprise jusqu'au carrefour avec la VC10. Avec l'aide du département, qui subventionne un tiers de ces travaux, **votre commune s'attache à traiter environ deux kilomètres de voirie chaque année.**

Les lavoirs sont un élément du patrimoine très commun. Si commun même, que le passant n'y jette habituellement qu'un coup d'œil rapide. Par chance, Senouillac en possède deux. Celui situé au village, chemin du lavoir, pendant que nous pouvons profiter du second à Mauriac dont **la première phase de restauration vient de se terminer** et qu'il est désormais possible de visiter (voir photos ci-dessous).

Si ceux-ci ne sont plus aujourd'hui que quelques bassins où apparaissent parfois les yeux globuleux d'une grenouille figée entre les lentilles d'eau, il faut imaginer qu'ils furent autrefois un lieu de rencontre animé et bruyant, presque festif, où se retrouvaient régulièrement les habitantes. Nos lavoirs représentent tout un pan de notre mémoire populaire. C'est donc **à ce titre qu'ils doivent être respectés, entretenus et sauvegardés.**



VIVRE ENSEMBLE

CHAISES ET CHAPITEAUX

Dans le cadre d'une convention avec nos communes voisines, fondée sur la **coopération et la mutualisation des équipements "festifs"**, Sénouillac a fait l'acquisition de **200 chaises d'extérieur et d'un nouveau chapiteau** pour un total de près de 8 000€ subventionnés à hauteur de 70% par des fonds publics dont 40% européens. Tous les Sénouillacois pourront ainsi en profiter au travers de nos associations, encouragées à mutualiser leurs investissements et/ou à passer par la Mairie en mesure d'aller chercher des subventions importantes.



Haies, grillages, murs ou autres structures fermant un terrain sont considérés comme des clôtures. Leur construction nécessite une déclaration préalable et au-delà du code de l'urbanisme, elles sont soumises à des règles (hauteur, constitution, position, etc.) précisées pour chaque zone dans le PLU, consultable en mairie ou sur www.senuillac.fr.

Catastrophe Sécheresse : Si vous, ou votre assurance, souhaitez que la commune fasse une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse, adressez-vous à la Mairie **avant le 31 décembre 2022.**

VOS ASSOS

L'interview



"Le Fil et le Chas"

C'est Nous Senouillac : Une nouvelle activité dans le village ?

Nathalie : Petite, j'étais fascinée de voir ma grand-mère à la machine à coudre... J'ai concrétisé ma passion en obtenant un CAP couture, maintenant je veux partager cela.

CNS : Ce seront des cours ?

N : Plutôt des conseils ! L'idée, c'est de passer un bon moment avec un projet à réaliser.

CNS : Et le matériel ?

N : Nous mettrons à disposition une ou deux machines à coudre dans la salle du conseil municipal, la table y est assez grande pour les patrons et la découpe, et en avant la création...

CNS : Quels sont vos objectifs ? Que chacun découvre la satisfaction de faire de ses mains et de se dire : « C'est moi qui l'ai fait ! »

Contact : Nathalie FERRET - 06 38 84 92 18
RDV le lundi après-midi à la mairie.

Retrouver les infos pratiques sur votre commune, ses associations ainsi que les comptes rendus des Conseils Municipaux, délibérations et arrêtés directement en Mairie et sur le site internet.



flashez-moi !



Suivez-nous sur



senouillac.fr



Mairie
7 av des Vignes
81 600 SENOULLAC
accueilmairie@senouillac.fr
05 63 41 71 98

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 - 17h
Mardi, jeudi et samedi : 8h30 - 12h



On reste en contact !



Agenda

Septembre

le 18 : Représentation théâtrale des JAC'S à 16h à la salle des fêtes

le 25 : "Soulenco - Fête des vendanges" organisée par l'association de Sauvegarde de l'église de Mauriac

Octobre

le 02 : "Challenge des Vendanges" - compétition régionale de quilles organisée par le SQS

le 11 : Conseil Municipal à la Mairie à 20h15

Novembre

le 08 : Conseil Municipal à la Mairie à 20h15

le 11 : Randonnée de la St-Martin (avec repas), organisée par Les Amis de Saint Martin et de Mauriac

le 13 : Bourse aux Jouets-Vêtements-Puériculture organisée par l'APE

le 19 : Soirée Primeur, organisée par le Comité Sénouillacois

le 27 : Marché de Noël, organisé par le Comité Sénouillacois avec la participation de l'APE

Décembre

le 13 : Conseil Municipal à la Mairie à 20h15

Janvier 2023

le 10 : Conseil Municipal à la Mairie à 20h15



Messe
à Senouillac
chaque 2ème
samedi du mois
à 18h